

Bonnes pratiques dans les espaces communaux pour la préservation de l'environnement

Fête de la nature
et du jardin au naturel

F. VIVIEN

16 mai 2009



Sommaire

I Phytosanitaire

1. Définition
2. Impacts
3. Origine de la pollution

II Phyt'Eaux Cités

1. Objectifs et moyens
2. Partenariat
3. Périmètre d'action
4. Financement
5. Mode d'action
6. Planning
7. Suivi des communes
8. Communication
9. Participation des communes
10. Bilan 2007-2008

I Phytosanitaires

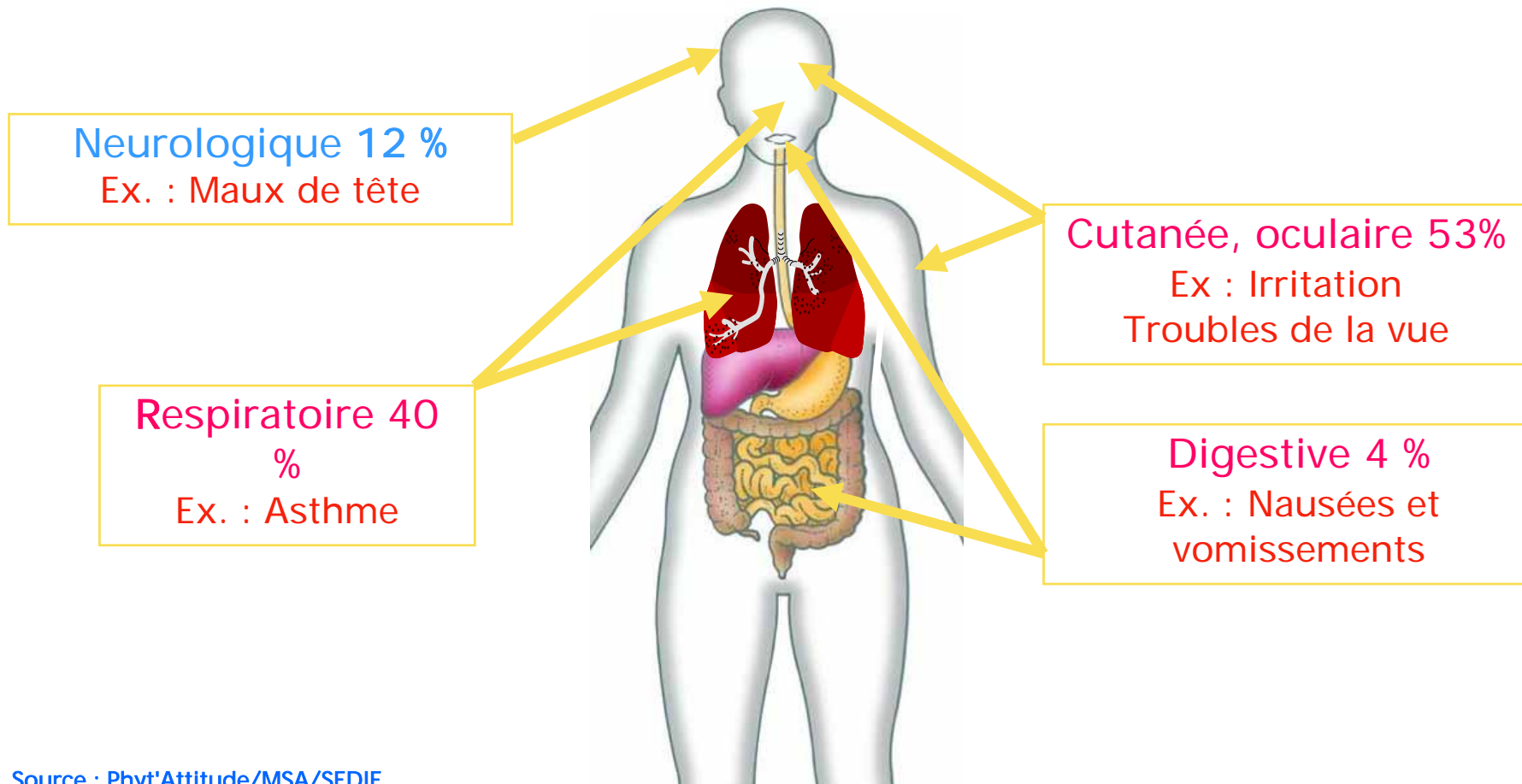


1. Définition

- Produit de synthèse permettant la destruction de végétaux ou d'animaux
- 3 types
 - Herbicides
 - Insecticides
 - Fongicides
- 470 molécules commerciales – 2500 produits

2. Impacts

▣ Sur la santé de l'applicateur



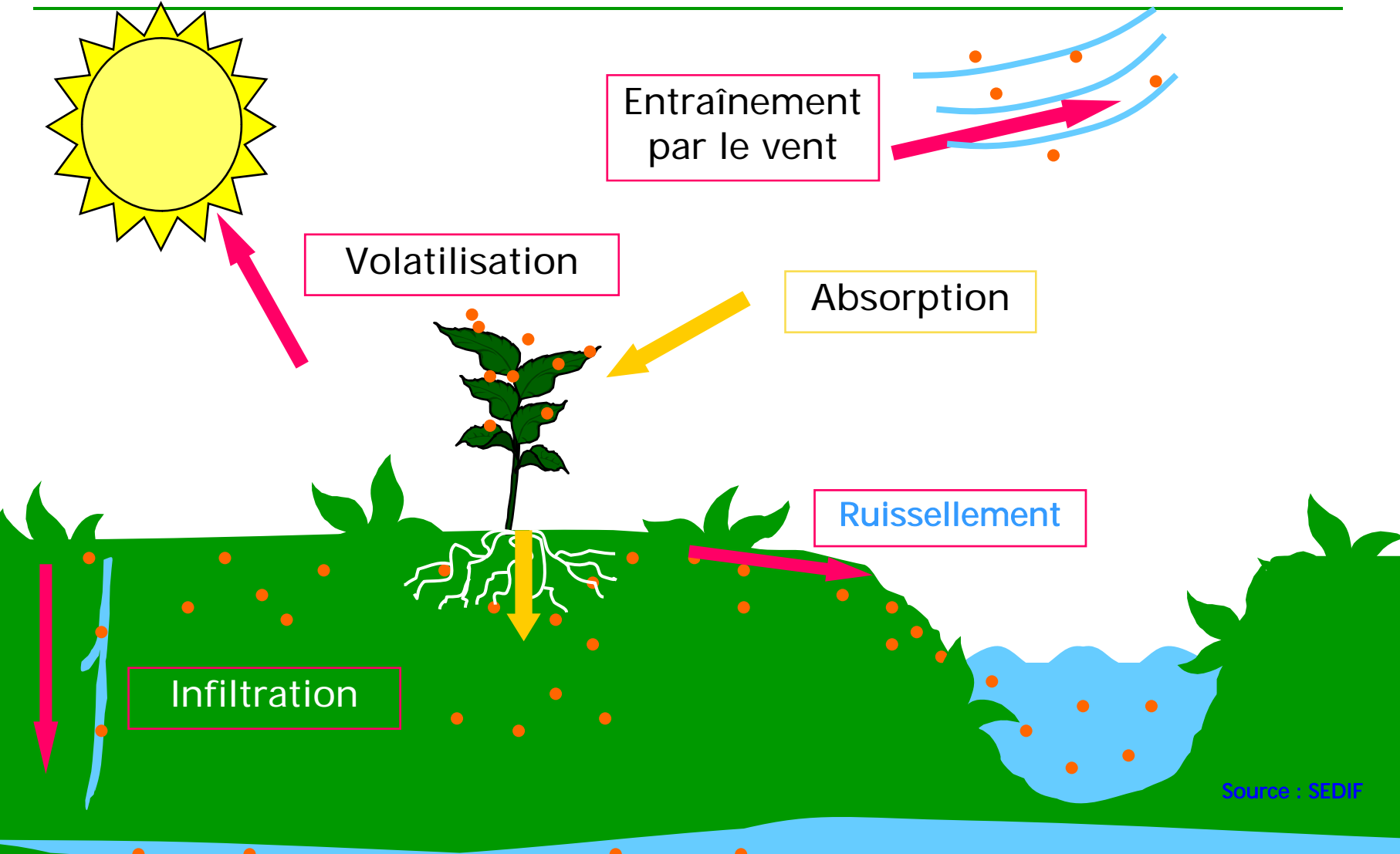
2. Impacts

□ Sur l'environnement

- Écosystème : faune, flore
- Accès à l'eau potable :
 - fermeture de captage,
 - traitements curatifs onéreux (20% facture d'eau)

2. Impacts

Devenir des produits dans l'environnement



3. Origine de la pollution

- ▣ Usage urbain : 30 % de la contamination de l'eau par les phytosanitaires
 - ▣ Parmi les utilisateurs urbains : 44% de la contamination des eaux de surface peuvent être attribués aux communes
- ➔ Nécessité de sensibiliser les communes pour limiter les apports

II Phyt'Eaux Cités



1. Objectifs et Moyen

- Objectifs : Prévenir la pollution pour améliorer la qualité de l'eau des rivières durablement
- Moyen : limiter l'emploi des pesticides en milieux urbains sensibles au ruissellement

2. Partenariat

Syndicats de rivières, relais territoriaux

- Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval,
- Syndicat

Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette

Producteurs d'eau potable

- Eau de Paris
- Lyonnaise des Eaux
- Veolia Eau

Porteur de projet
Syndicat des Eaux
d'Ile-de-France

Institutionnels

- Agence de l'Eau Seine-Normandie
- Conseil Régional Ile-de-France
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général des Yvelines

4 prestataires pour la
réalisation des
actions

Asconit : Audit, formations, plans
Chemishes/Aspect : Analyses d'eau
aXense : Communication
SOGREAH : Pilotage de l'action

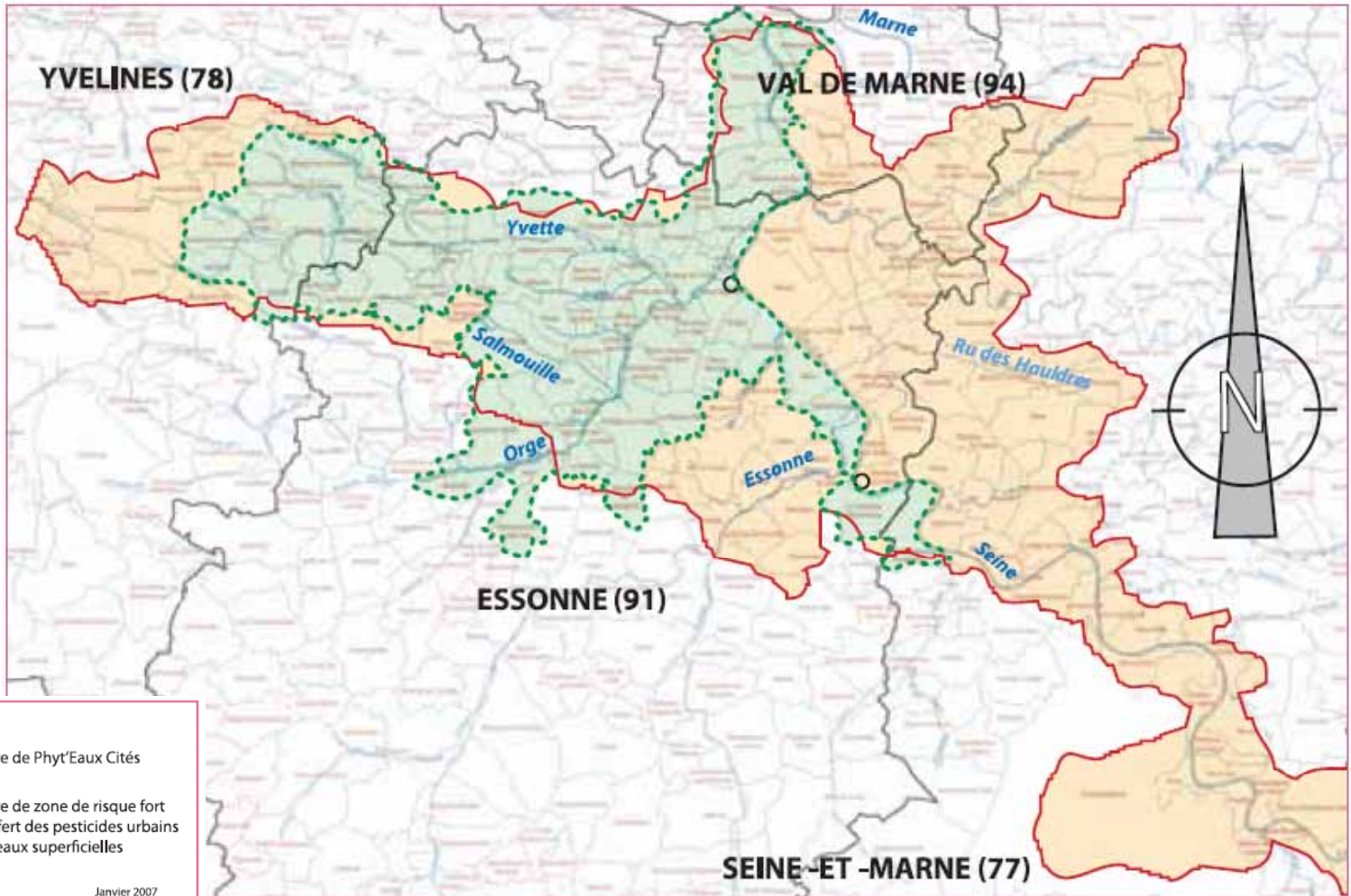
Bénéficiaires : 73
communes



3. Périmètre d'action

- ▣ Bassins versants Seine amont pour lesquels les risques de transfert des pesticides vers les eaux superficielles sont élevés

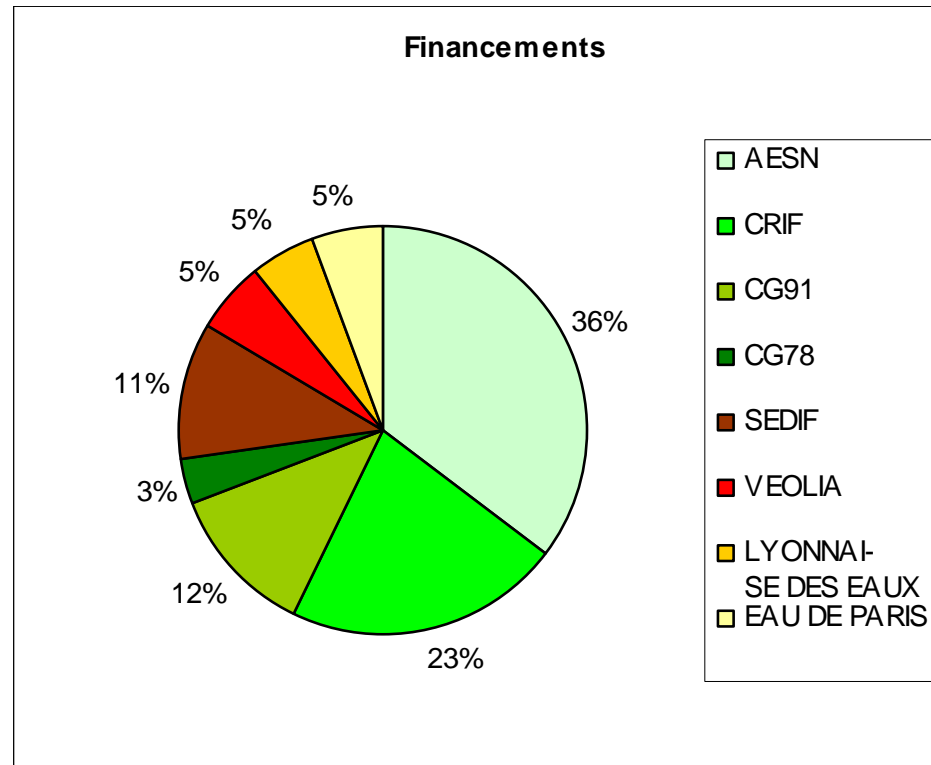
3. Périmètre d'action



4. Financement

- Subventions :
 - Agence de l'Eau Seine Normandie
 - Conseil Régional
 - Conseils Généraux
 → 71 %

- Producteurs d'eau :
 - Lyonnaise des Eaux
 - Véolia
 - Eau de Paris
 → 29 %



5. Modes d'action

4 étapes :

- Point zéro
- Audit des pratiques
- Formation
- Plan de gestion des espaces

5.1 Point zéro

- Questionnaire enquête :
 - Type de produits et quantités répandus
 - Matériel utilisé
 - Technique alternative
 - Attente et besoin vis-à-vis de Phyt'Eaux Cités

5.2 Audit des pratiques

- ▣ Types et vocation des espaces entretenus
 - ▣ Aspects réglementaires et équipements
 - ▣ Pratiques avant, pendant, après traitement
 - ▣ Gestion des déchets phytosanitaires
- Rapport d'état initial des pratiques et des points à améliorer

5.3 Formation

Concerne : applicateurs, responsables techniques, élus

□ Formation théorique

- Impacts des pratiques sur l'environnement et la santé
- Bonnes pratiques phytosanitaires
- Méthodes alternatives et préventives
- Apprendre à maîtriser les espaces verts et la voirie

□ Formation pratique

- Etalonner et mieux utiliser le matériel d'épandage
- Avoir le moins d'impact possible sur l'environnement

5.4 Plan de gestion des espaces

□ Diagnostic

- Liste des espaces
- Métrages des espaces verts
- Classification des espaces
- Pratique phytosanitaire par type d'espace

5.4 Plan de gestion des espaces

- Définition de nouveaux objectifs d'entretien en fonction de la vocation de l'espace
 - Zone de prestige, esthétique
 - Sécurité
 - Fonctionnel
 - Zone naturelle



5.4 Plan de gestion des espaces

□ Classement des zones à désherber

En fonction des risques de transfert des produits vers l'eau (proximité de point d'eau, perméabilité de la surface, implantation dans un espace protégé)

□ Définition de stratégies de désherbage alternatives avec les agents et responsables techniques des communes

- Arrêt de l'entretien,
- Alternatives (techniques préventives, mécaniques, thermiques),
- Amélioration des pratiques chimiques.

5.4 Plan de gestion des espaces

□ Rédaction

- Analyse des contraintes existantes dans tous les sites
- Propositions de nouveaux types d'entretiens avec chiffrage
- Propositions d'organisation du travail et de formation du personnel
- Planning de mise en œuvre du plan

5.4 Plan de gestion des espaces

- En cas de gestion des espaces verts externalisée
 - Rédactions de clauses environnementales types de désherbage à intégrer dans le cahier des charges liant les communes à leurs prestataires
 - Définition des moyens de contrôle

6. Planning de déroulement

AUDIT

Après signature de la convention

FORMATION

2 mois après restitution de l'audit

- Fourniture de données
- Métrages des zones
- Pratique d'entretien par espace

PLAN DE GESTION

3 mois après formation

7. Suivi des communes

- ▣ Entretien annuel avec les communes partenaires
- ▣ Tableau de bord de suivi des pratiques
- ▣ Analyse de la qualité de l'eau

8. Communication

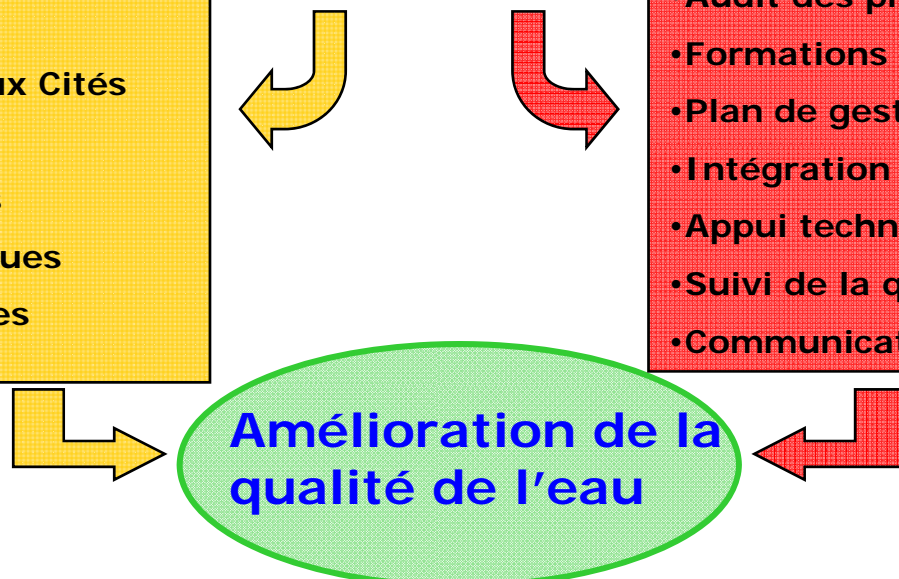
- Lettre d'information électronique : 1 numéro/semestre
- Information dans les bulletins municipaux sur :
 - L'action Phyt'Eaux Cités
 - Le plan de gestion des espaces communaux
 - L'intérêt de la végétation spontanée
 - La publication annuelle du questionnaire d'enquête d'opinion sur la population
- Guide conseil aux jardiniers amateurs
- Plaque de présentation des résultats du projet
- Actions vers les autres utilisateurs de la zone (particuliers, jardinerie, etc.)

9. Participation des communes à Phyt'Eaux Cités



- Moyens humains
- Interlocuteur Phyt'Eaux Cités
- Mesures
- Fourniture de données
- Supports cartographiques
- Cahiers des charges des prestations

- Audit des pratiques
- Formations théoriques et pratiques
- Plan de gestion des espaces
- Intégration des clauses
- Appui technique annuel
- Suivi de la qualité de l'eau
- Communication



10. Bilan 2007-2008

- 58 communes et 3 communautés de communes ont assistés à au moins une réunion
- 48 communes + CAPS + CA Lacs Essonne ont signés la convention
- Bilan des enquêtes :
 - les communes représentent 65% des quantités de matières actives utilisées chaque année
 - 94% des phytosanitaires utilisés sont des herbicides
- Bilan des analyses qualité de l'eau
 - 49 substances retrouvées

10. Bilan 2007-2008

Suivi annuel des 8 communes concernées en 2008

- Aspects réglementaires suivis : 79,7% (+ 20,7 points)
Arrêt produit, acquisition matériel
- Bonnes pratiques suivies : 73,7 % (+32,3 points)
Gestion des effluents de protection, élimination déchets
- Quantité totale de substances actives appliquées par les communes : 219,8 kg (-53,4%)
- Espaces entretenus par techniques alternatives par rapport à la superficie entretenue de la communes : 78,2 % (+27,4%)
Augmentation surfaces paillées, utilisation de désherbeurs thermiques

Questions ?



Merci de votre attention



Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette



Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse

L'YVETTE : DE SA SOURCE A L'ORGE

**RENATURATION
ET
DEVELOPPEMENT DES ACCES**

LA RENATURATION DESIGNE ...

- des opérations d'aménagements restauratoires puis conservatoires visant à réhabiliter un milieu (rivière, zone humide) vers un état proche de son état naturel d'origine,
- par des techniques de mise en valeur et d'entretien, elle rétablit les fonctions écologiques et hydrologiques des cours d'eau tout en tenant compte de la sécurité des biens et des personnes,
- il peut notamment s'agir de détruire des éléments artificiels de type buses en béton ou ouvrages de franchissement, de reconstituer une végétation plus naturelle, ..., pour idéalement, retrouver une rivière à l'air libre, offrir aux usagers un espace de qualité, améliorer la biodiversité des milieux, ...

DES EXEMPLES D'AMENAGEMENTS ...



L'Orge dans le parc de Morsang / Savigny (source : SIVOA).



La Versoix - rivière genevoise en Suisse (source : RSR).

UN CADRE REGLEMENTAIRE ...

- Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992
- Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 20 décembre 2006
- Directive Cadre Européenne sur l'Eau du 23 octobre 2000

⇒ **Ces textes régissent les grands principes qui guident la gestion de l'eau.**

⇒ **La renaturation se retrouve dans le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.**

UN DEROULEMENT EN 4 PHASES

- Analyse de la situation actuelle : **ETAT INITIAL**
- Propositions de solutions techniques et financières : **ETAT SOUHAITE**
- Elaboration d'un programme d'aménagement, d'entretien et de suivi : **ETAT FINAL**
- Montage des dossiers réglementaires relatifs aux interventions sur le cours d'eau et son bras

UNE ETUDE CONJOINTE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS

- **Constats :**
 - un bassin versant parfaitement connu et renseigné ;
 - des problématiques à adapter localement ;

LE SIAHVY

DE SA CREATION A LA REALISATION DES GRANDS BASSINS

Syndicat de meuniers, créé par
l'Ordonnance du 18 septembre 1832
sous Louis Philippe

Syndicat de meunier chargé de la
gestion la rivière YVETTE pour usage
économique



- Forme moderne du syndicat :27 decembre 1945
- Vocations:
 - **32 communes de la Vallée de l'Yvette**
 - gestion de la rivière Yvette et de ses affluents : entretien, aménagement des berges, télégestion des ouvrages, lutte contre les inondations
 - Assainissement : collecte, transfert, épuration

L'YVETTE, SON BASSIN VERSANT ET SON RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Un bassin versant (BV) = une surface d'alimentation (écoulement de surface et souterrain) d'un cours d'eau.

Comme toute aire, BV est limité par un contour (appelé ligne de partage des eaux) et un exutoire.



L'Yvette = une rivière alimentée par un bassin versant d'environ 280 km²

Son réseau hydrographique :

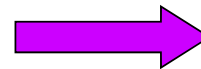
L'Yvette = cours d'eau d'environ 45 km de long

+

20 affluents

+

4 bras secondaires principaux



Linéaire total d'environ 90 km

LES 2 COMPETENCES DU SIAHVY

ASSAINISSEMENT



La compétence en assainissement

=

90 km de collecteurs intercommunaux

Ces collecteurs doivent être :

- surveillés (étanchéité, qualité des effluents) ;
- entretenus ;
- réhabilités ;
- étendus.

RIVIERE

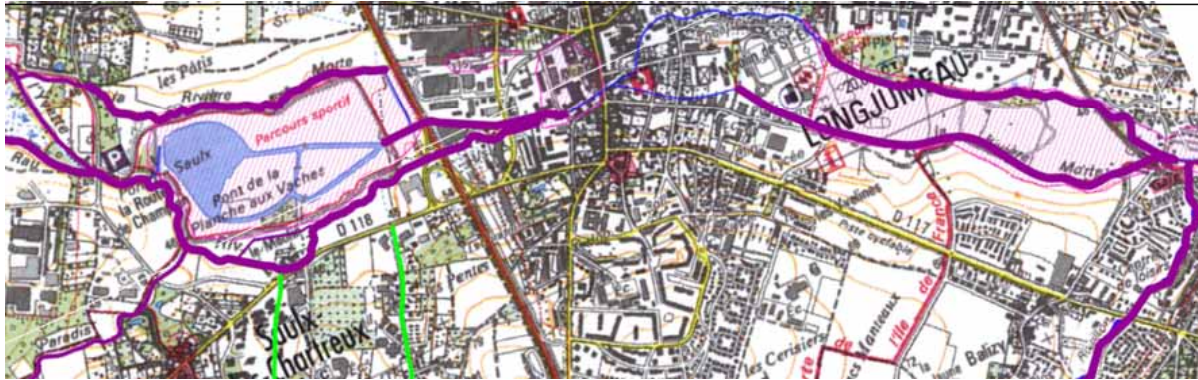


La compétence « rivière » regroupe

- l'entretien courant de la rivière et des ouvrages hydrauliques ;
- la lutte contre les inondations ;
- la protection et la conservation des eaux superficielles ;
- l'ouverture au public.



LES FAUCHAGES EFFECTUES



Deux fauchages sont réalisés :

- 1 fauchage au printemps.
- 1 fauchage à l'automne.



Certaines berges sont fauchées 2 fois.
Certains tronçons sont préservés au printemps.

Justification :

- sécurisation des lieux de promenade.
- entretien courant de berges.

Opération annexes :

- faucardage limité.
- nettoyage des berges.

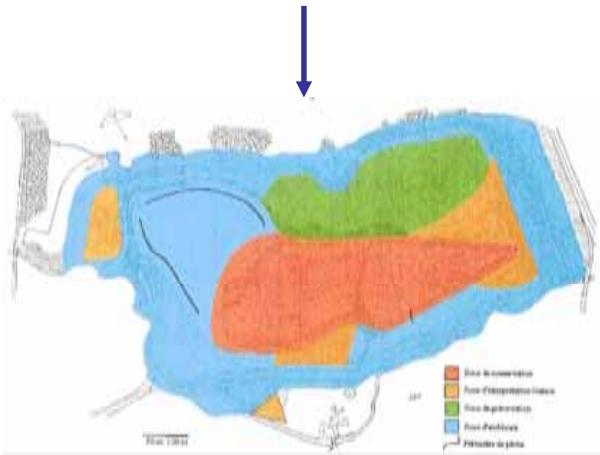
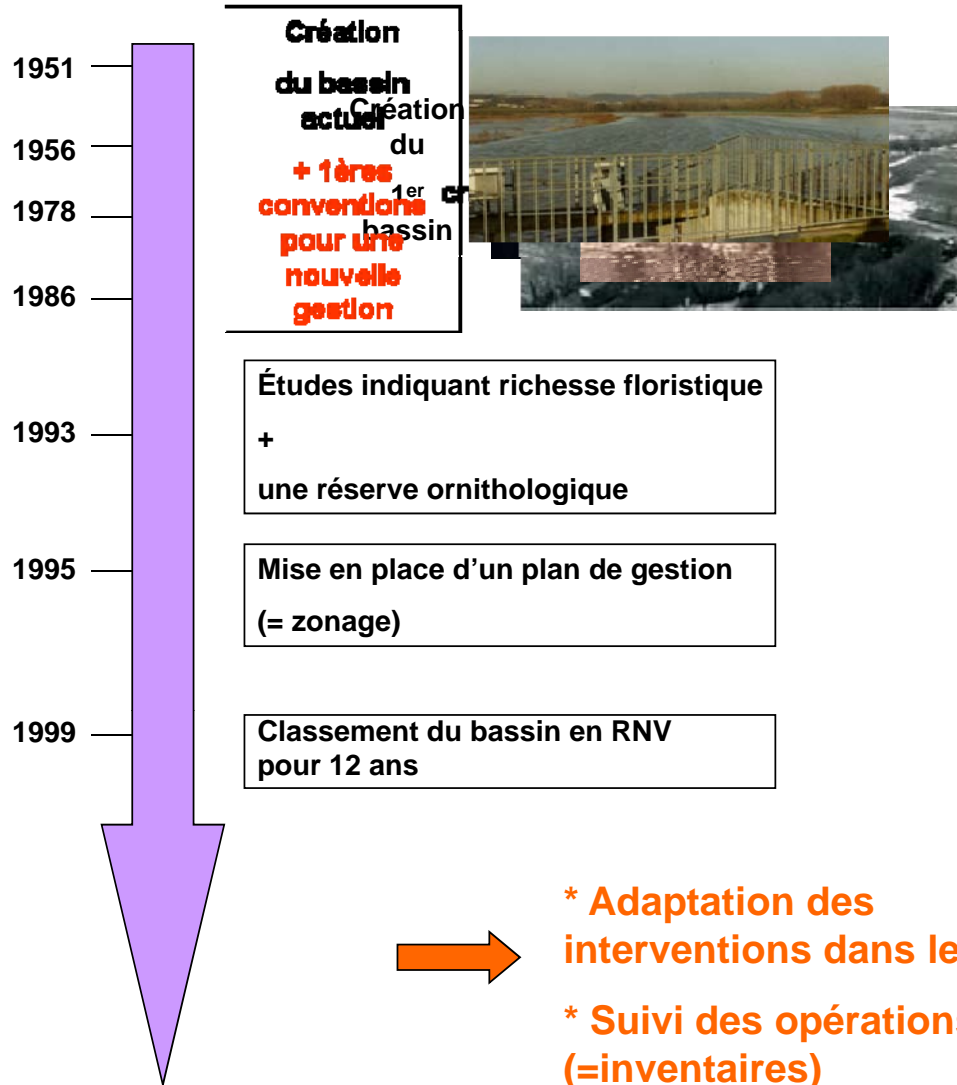
Perspectives :

- Mise en place d'un fauchage sélectif
- Mise en place de fauches tardives
- Lutte contre espèces invasives



UNE VALORISATION COMMENCEE AVEC SAULX ...

D'une gestion purement Hydraulique



- * Adaptation des interventions dans les zones
- * Suivi des opérations (=inventaires)

.... à une valorisation concertée